

CHARTRE DES TABLES FRATERNELLES

Objectif : partager un repas dans une ambiance conviviale. Une famille accueille à sa table, ponctuellement, une personne seule ou une autre famille selon ses disponibilités.

Principe d'égalité : l'accueillant à autant à recevoir que la personne accueillie. Être là, tout simplement dans l'écoute fraternelle.

Exigences communes

- ✓ Attitude de respect mutuel, d'écoute et d'ouverture à la différence. Respecter les opinions politiques, philosophiques et religieuses des personnes côtoyées
- ✓ Respecter la confidentialité des propos tenus pendant le repas
- ✓ Règle commune d'hygiène
- ✓ Une fois le rendez-vous pris, s'y tenir ou prévenir en cas d'empêchement.

Exigences pour les personnes accueillantes

- ✓ Accueil gratuit sans objectif de prosélytisme ni d'action politique et sans jugement de valeur sur la personne reçue.
- ✓ La ou les personnes accueillies le sont comme des amis. Aucune contribution de quelque nature que ce soit est demandée.

Exigence pour les personnes accueillies

- ✓ Appeler au minimum la veille de la date souhaitée.
- ✓ La personne qui reçoit ne peut être sollicitée pour aucune aide. Elle ne se substitue pas aux services sociaux.
- ✓ L'accueil pour un repas n'entraîne aucune obligation de quelque sorte, et en particulier celle de recevoir à nouveau pour un autre repas.